

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 260 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 14

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 14 :

« Le projet de création ou de révision de l'aire... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.